



# NOTA BENE

DE HERITIERS DE LA JUSTICE a.s.b.l.

## Elections du 30/12/2018 en RDC: une alternance à la tête de l'Etat au goût d'inachevé

### *Les défis à relever sont nombreux*

Après plusieurs reports, la République Démocratique du Congo a, à travers la Commission Electorale Nationale et Indépendante (CENI), organisé le dimanche 30 décembre 2018 les élections présidentielle et législatives aux niveaux national et provincial. En dépit des moyens financiers colossaux engagés dans sa campagne et dont la source pourrait être le trésor public et la multiplicité des candidatures de l'opposition à la présidentielle, une vingtaine au total, l'unique candidat Emmanuel Ramazani Shadari désigné par le Président Kabila et soutenu par sa méga-plate-forme électorale, le Front Commun pour le Congo (FCC), n'est arrivé qu'en 3<sup>ème</sup> position avec à peine 4 millions de voix sur plus de 18 millions de voix valablement exprimées, soit environ 23% seulement. C'est donc un candidat de l'opposition, monsieur **Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi**, de la plate-forme électorale, Cap vers le changement (CACH), qui a été proclamé par la CENI et la Cour Constitutionnelle élu nouveau Président de la RDC suivi d'un autre opposant, monsieur Martin Fayulu Madidi de la coalition LAMUKA.

Il ne reste plus que la prestation de serment du gagnant et son investiture par les hauts magistrats. Mais quelle analyse faire de l'organisation de ce triple scrutin ?

La tenue de ces élections est le fruit d'une revendication sans relâche et d'une forte pression que le peuple congolais exerce depuis 2016 sur le Président sortant et son gouvernement qui voulaient se maintenir à tout prix au pouvoir. Le sang de certains Congolais a dû couler à l'issue des manifestations pacifiques organisées çà et là à travers tout le pays par la société civile et les partis politiques de l'opposition. Ces élections devraient avoir lieu en 2016 mais elles ont été reportées à plusieurs reprises pour des raisons qui ne tenaient pas debout. Le chef de l'Etat sortant a finalement lâché prise mais que de casses !

Une certaine opinion nationale dont la Mission d'observation électorale de l'Eglise catholique estime néanmoins que les résultats publiés par la CENI et entérinés par la Cour constitutionnelle ne seraient pas conformes à ceux sortis des urnes. Certaines bouches vont jusqu'à soupçonner que les tractations et accords secrets qui auraient eu lieu entre le camp du Front Commun pour le Congo (FCC) pro-Kabila et celui du Cap vers le changement (CACH) de monsieur Félix Tshilombo Tshisekedi intervenus dans l'intervalle compris entre le jour de vote et celui de la publication des résultats provisoires par la CENI auraient entre autres buts de faire front commun pour éviter l'arrivée à la tête du pays du candidat Martin Fayulu Madidi de la coalition LAMUKA soutenu notamment par Moïse Katumbi, Jean Pierre Bemba et Adolphe Muzito, des poids lourds de l'opposition dont les candidatures ont été insidieusement décalées. Beaucoup de personnes croient que la victoire a été usurpée à monsieur Fayulu.

Le processus électoral a révélé beaucoup de défaillances, d'écueils et d'irrégularités. Il s'agit notamment de :

- Faible sensibilisation des électeurs sur l'utilisation de la machine à voter ;
- Déploiement tardif du matériel et des agents électoraux sur le terrain ;
- Utilisation par certaines autorités des machines à voter afin d'imprimer des bulletins de vote en faveur des candidats de leur choix ;
- Ouverture tardive de certains bureaux de vote le jour du scrutin ;
- Refus du gouvernement congolais d'accréditer certains observateurs et médias internationaux et coupure du signal de Radio France Internationale (RFI) pour que les différentes bévues ne soient pas portées à la connaissance de l'opinion internationale ;
- Coupure des réseaux sociaux, du service de messagerie et de la connexion internet quelques heures après le scrutin pour empêcher les gens de se communiquer les résultats obtenus dans les différents bureaux de vote. C'est seulement le 20 janvier 2019 que ces services ont été rouverts ;

- Affichage tardif des listes définitives des électeurs en regard des noms de leurs bureaux respectifs de vote : n'ayant pas retrouvé facilement leurs noms sur les listes des électeurs, certaines personnes ont jugé utile de rentrer chez elles sans voter ;
- Proclamation des résultats provisoires par la CENI pendant que la compilation des résultats n'était pas encore terminée dans plusieurs centres locaux de compilation ;
- Décalage entre le nombre des bulletins de vote remis à chaque bureau de vote et celui des bulletins de vote effectivement utilisés après le scrutin ;
- Formation tardive des agents électoraux ;
- Panne de certaines machines pendant qu'il n'y avait plus d'autres pour les remplacer ;
- Report des élections au mois de mars 2019 dans les territoires de Yumbi dans la province de Maïndombe et de Beni ainsi que dans les villes Beni et de Butembo en province du Nord-Kivu.

Comme on le voit, ces élections ont été marquées par plusieurs violations des droits humains : mort d'hommes, notamment à Ngweshe dans le territoire de Walungu et à Kalehe, imposition faite sur certains électeurs par des membres des groupes armés de voter pour des candidats d'un camp politique, non participation au scrutin par certains électeurs, soit parce qu'ils n'ont pas retrouvé leurs noms sur les listes, soit encore parce que les bureaux de vote ont ouvert en retard dans l'après-midi au lieu de 6H00 du matin ou encore parce que les bureaux de vote ont fermé pendant que quelques électeurs n'avaient pas encore voté, distribution de l'argent à certains électeurs le jour même de vote, etc.

Tout compte fait, les carottes sont déjà cuites. A ce jour, la population congolaise semble être essoufflée par des décennies de dictature, de guerre et d'insécurité, par la misère et les répressions violentes souvent dans le sang par les forces de l'ordre de toute manifestation pacifique de revendication des droits violés. Cette population n'attend plus que l'installation de nouvelles autorités pour que du sommet à la base chacun de ces animateurs soit observé à l'aune de son discours de campagne, de son projet de société ou de la loi régissant l'institution au sein de laquelle chacune va exercer ses fonctions. Les priorités sont nombreuses : la paix et la sécurité sur toute l'étendue du pays, la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures de communications, l'approvisionnement en eau potable et en électricité, le paiement d'un salaire décent en faveur des agents et fonctionnaires de l'Etat, des militaires et policiers, la revalorisation de l'enseignement qui passe par la gratuité et le caractère obligatoire de l'enseignement primaire dans les écoles publiques et la suppression du système éhonté de la prise en charge des enseignants par les parents, la création des emplois, la lutte contre les détournements et la corruption, etc.

A en croire les résultats définitifs de l'élection présidentielle publiés par la Cour constitutionnelle, **l'asbl Héritiers de la Justice** pense que ces résultats sont le reflet de la lassitude et du désaveu du peuple congolais vis-à-vis du président sortant et de sa gouvernance de plus de 17 ans qui, manifestement, n'ont pas permis de mettre un terme notamment à l'insécurité, à l'impunité des auteurs des crimes de masse et autres violations des droits humains, à la pauvreté inouïe du grand nombre, à la prise charge des enseignants par les parents d'élèves, à la corruption et au détournement des deniers publics, etc.

Tout en prenant acte de l'alternance qui vient d'avoir lieu à la tête de la RDC, **l'Association** demande au nouveau président et députés élus ainsi qu'aux gouvernements national et provinciaux qui seront mis en place de se pencher urgemment sur les dossiers cités ci-dessus pour qu'à l'issue de leur mandat, les immenses défis actuels de paix, de gouvernance et de développement de la RDC soient en grande partie relevés.

Fort de son alerte contenue dans le feuillet **Nota Bene n° 497 du 20 septembre 2018** ayant pour titre « *Elections 2018 en RD Congo : Le compte à rebours a commencé* » et qui, de manière non exhaustive, a donné une liste de 11 actifs et 34 passifs qu'hériteront le nouveau Président, **l'asbl Héritiers de la Justice** voudrait, comme l'a exprimé la majorité de la population à travers le vote-sanction, voir non éléphantesques les nouveaux exécutifs à former et qu'au besoin ceux-ci aient plus de nouvelles figures dévouées et capables de matérialiser le discours de changement caractéristique de la campagne et de sa coalition électorale du nouveau Chef de l'Etat : **Cap vers la Changement, CACH.**

Bukavu, le 22/01/2019

*Héritiers de la Justice*

**Vous lirez très souvent et à l'improviste dans le NOTA BENE de Héritiers de la Justice :**

- **des flashes d'information,**
- **des brèves,**
- **des informations nécessitant une action urgente,**
- **des communiqués de presse, ...**

**Suivez tous les jeudis à partir de 20h15 sur Radio Maendeleo, l'émission TUITETEE HAKI.**

**Edité par Héritiers de la Justice, a.s.b.l, Service des Eglises Protestantes pour les droits humains et la paix**